

Le service équipement

Le service équipement de la Fédération Française de Tennis offre un service gratuit à l'ensemble des clubs affiliés, via les ligues, afin de les conseiller et de les accompagner, de l'entretien des terrains existants à la construction de nouveaux équipements.

Texte

Les visites de clubs

À la demande des ligues, un ingénieur se rend dans les clubs pour un diagnostic de l'état des courts en réalisant des sondages (court en terre battue), des relevés, et en constatant les différents désordres qui affectent les courts. Un rapport de visite est établi et envoyé aux clubs. Ces rapports sont souvent utilisés comme support afin de convaincre les collectivités d'engager des travaux d'entretien ou de rénovation. Exemple : vous avez besoin d'un diagnostic de vos terres battues car vous ignorez ce qu'il faut faire pour retrouver une jouabilité idéale. Nous réalisons des sondages de vos courts afin de vous expliquer en détail les travaux à réaliser.

Aides fédérales

Deux axes prioritaires en termes d'aide à l'équipement: les courts couverts et la terre battue traditionnelle. Un accompagnement technique avant travaux est proposé par le service équipement (visite sur site ou étude du dossier). Cet avis technique précède une éventuelle aide financière qui sera versée une fois les travaux terminés.

Les journées de formation

[En savoir plus sur les journées de formation et les stages terre battue](#)

Études techniques

Le service équipement peut donner un avis technique aux clubs qui souhaitent engager des travaux de rénovation, construction de court, éclairage, club house, beach tennis... Les devis ou autres documents (procédés de construction, qualifications, assurances...) sont analysés et un compte rendu est adressé aux clubs. À la demande des ligues, le service équipement conseille clubs, mairies et architectes en amont de leurs projets de construction ou de réhabilitation.

Exemple : vous avez un projet d'éclairage de vos courts extérieurs. Nous pouvons étudier les devis et les éléments techniques en votre possession et vous conseiller techniquement afin que votre éclairage respecte les normes fédérales.

Litiges

Dans le cadre d'un litige entre un club ou une collectivité et une entreprise, le service équipement peut intervenir en réalisant un diagnostic des travaux réalisés. L'ingénieur du service rencontre ensuite l'entreprise et joue un rôle de médiateur entre les deux parties afin de trouver la meilleure solution possible.

Exemple : Vous venez de réceptionner vos courts en terre battue et vous constatez que ceux-ci ne sont pas jouables trois jours après une averse. Nous pouvons réaliser une visite afin de constater les désordres, en expliquer les raisons et rencontrer l'entreprise afin de prévoir des travaux de remise en état.

Audit

À la demande des clubs et toujours via les ligues, le service équipement peut réaliser un audit complet de l'ensemble des installations d'un club – courts couverts et extérieurs, club house, vestiaires. Nous proposons, en relation avec le CED différents projets de développement de la pratique (beach tennis...) et apportons des précisions sur les normes qui fixent les conditions nécessaires à la pratique du jeu.

Exemple : identification des besoins du club (axe de développement), état des lieux des installations, chiffrage du coût des travaux et programmation.

Le Plan Qualité Tennis® : une marque fédérale

[En savoir plus](#)

Contact : Jean-Christophe AUBART au 01 44 14 67 84